



akademien der wissenschaften schweiz  
académies suisses des sciences  
accademie svizzera delle scienze  
academias svizas da las ciencias  
swiss academies of arts and sciences

td-net  
Network for Transdisciplinary Research



## **U Change**

Initiatives étudiantes vers un développement durable

### **Programme d'encouragement 2017 – 2020**

Deuxième appel à projets

8 novembre 2017

## Contenu

<b>1 Description du programme</b>	<b>3</b>
1.1 Qu'est-ce que « U Change » ?	3
1.2 En quoi consiste le programme ?	3
1.3 Quelle est la raison d'être du programme ?	3
1.4 Qui est derrière ce programme ?	3
1.5 Comment comprendre la notion de développement durable ?	4
<b>2 Propositions de projet</b>	<b>5</b>
2.1 Quels sont les projets financés ?	5
2.2 Qui peut postuler ?	5
2.3 Que doit contenir une proposition de projet ?	5
2.4 Quels sont les délais ?	6
2.5 Quels sont les montants mis à disposition par U Change ?	6
2.6 À quelles fins peuvent être utilisés les moyens alloués ?	6
2.7 Quel est le rôle des hautes écoles ?	7
2.8 Qui décide des projets financés ?	7
2.9 Comment faire part des avancements du projet ?	8
<b>3 Les catégories de projets soutenus en détails</b>	<b>9</b>
3.1 Catégorie A: Projets étudiants en faveur du DD et de l'EDD	9
3.2 Catégorie B : Plateformes de soutien pour les projets étudiants en faveur du DD	10
<b>Annexe</b>	<b>13</b>

## 1 Description du programme

### 1.1 Qu'est-ce que « U Change » ?

Le programme d'encouragement « U Change – Initiatives étudiantes vers un développement durable » (2017-2020) soutient la réalisation de projets extracurriculaires visant un développement durable et s'adresse aux étudiant-e-s des hautes écoles suisses (écoles polytechniques fédérales, hautes écoles pédagogiques, hautes écoles spécialisées et universités).

### 1.2 En quoi consiste le programme ?

Le programme U Change a pour objectif

- d'encourager les étudiant-e-s de tout niveau de l'enseignement supérieur à élaborer et mettre en œuvre des idées de projet en faveur du développement durable (DD) ou de l'éducation au développement durable (EDD) ;
- de permettre à ces étudiant-e-s de cumuler des expériences en collaborant avec des représentant-e-s d'autres domaines de spécialisation, des hautes écoles, de la société civile et du secteur privé ou public ;
- de développer ou de rendre possible l'accès à des plateformes aidant les étudiant-e-s, par le biais de coaching et de mentoring, à développer et à réaliser leurs projets en faveur du DD ou de l'EDD et leur fournissant des informations sur des questions de contenu ;
- de favoriser les échanges entre étudiant-e-s des hautes écoles suisses autour de projets de DD et d'EDD.

L'objectif global de U Change est d'ancrer plus fortement la thématique du DD et de l'EDD au sein des hautes écoles suisses.

### 1.3 Quelle est la raison d'être du programme ?

Dans un contexte marqué par les Objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD), les questions de développement durable global ont politiquement gagné en importance et la thématique de ces questions pendant les études n'en devient que plus primordiale.

C'est pourquoi,

- en encourageant les projets étudiants en faveur du DD et de l'EDD, le programme souhaite contribuer au développement de compétences des décideuses et décideurs de demain ;
- en favorisant les plateformes de soutien, le programme vise une meilleure prise en charge des étudiant-e-s prêt-e-s à s'engager ;
- en organisant une conférence annuelle, le Sustainable University Day, le programme cherche à stimuler les échanges et les réseaux entre les hautes écoles suisses autour du thème du DD et de l'EDD.

### 1.4 Qui est derrière ce programme ?

U Change est géré par le Réseau pour la recherche transdisciplinaire (td-net) des Académies suisses des sciences et financé par la Confédération. Il se fonde sur l'expérience acquise durant le programme précédent « Sustainable Development at Universities Programmes » (2013-2016).

La conduite stratégique du programme est assurée par un comité de direction formé de délégués

des hautes écoles pédagogiques, des hautes écoles spécialisées, des universités et de l'Union des étudiant-e-s de Suisse (UNES) (voir annexe).

Contact : [u-change@scnat.ch](mailto:u-change@scnat.ch) / +41 31 306 93 61

Adresse postale : U Change  
td-net  
Maison des Académies  
Case postale  
3001 Bern

De plus amples informations sur le programme sont disponibles sur : [www.u-change.ch](http://www.u-change.ch).

## 1.5 Comment comprendre la notion de développement durable ?

Le concept de développement durable, tel qu'utilisé dans le cadre du programme, découle essentiellement de la définition qu'en a donné le rapport Brundtland<sup>1</sup> en 1987. Cette perspective exige de maintenir **l'intégrité des systèmes naturels** et de faire en sorte que nos actions favorisent **une plus grande équité au sein des générations d'aujourd'hui et entre les générations actuelles et futures**.

Les objectifs globaux décrits dans ce rapport n'ont pas perdu de leur actualité et sont toujours largement légitimes d'un point de vue politique.<sup>2</sup> En raison des multiples démarches possibles pour concrétiser et mettre en œuvre ces objectifs, le programme U Change laisse volontairement une **marge de manœuvre** pour permettre à différentes interprétations et priorités de s'exprimer. Dans leur proposition de projet, les candidat-e-s doivent toutefois expliquer brièvement ce qu'ils entendent par « développement durable » et comment leur projet y contribue.

---

<sup>1</sup> World Commission on Environment and Development WCED (1987) Our common future. Oxford University Press, Oxford New York.

<sup>2</sup> Agenda 2030 de développement durable (Nations Unies); Stratégie pour le développement durable du Conseil fédéral.

## 2 Propositions de projet

### 2.1 Quels sont les projets financés ?

Le programme encourage des projets de DD et d'EDD auprès des hautes écoles suisses. Les moyens mis à disposition sont répartis à la suite de plusieurs mises au concours. Deux catégories de projets peuvent être financés (pour plus de détails, voir chap. 3) :

- Catégorie A) Projets étudiants en faveur du DD et de l'EDD
- Catégorie B) Plateformes de soutien pour les projets étudiants en faveur du DD et de l'EDD

Le programme soutient uniquement des projets extracurriculaires. Les travaux obligatoires dans le cadre des études (par ex. les travaux de bachelor, master et doctorat) **ne sont pas financés**. Des développements qui découleraient de tels travaux peuvent toutefois nourrir un projet et faire l'objet d'un financement.

Généralement, les propositions de projet s'inscrivant dans une initiative plus grande et/ou déjà en cours ou constituant un développement d'un projet déjà existant doivent:

- porter sur une partie de projet clairement délimitée – U Change doit donc pouvoir distinguer sans peine les étapes à financer – et
- décrire avec précision quel développement ou nouvel élément est à financer et comment celui-ci se démarque du projet déjà existant.

U Change ne prévoit par ailleurs pas de financer la mise en place ou le développement de plusieurs plateformes de soutien au sein de la même haute école.

La durée des projets doit être conforme aux délais indiqués sous le point 2.4. Le programme ne finance pas les projets exclusivement orientés vers la recherche et n'ayant pas de lien avec la pratique.

### 2.2 Qui peut postuler ?

Le programme s'adresse aux **hautes écoles publiques suisses**<sup>3</sup>.

Ces dernières ont pour la plupart désigné une personne de contact qui se tient à disposition pour des questions concernant le dépôt de candidatures. La liste complète des institutions reconnues comme ayant droit aux subventions et leurs personnes de contact se trouve en annexe de ce document.

Un-e responsable de projet peut soumettre plusieurs propositions de projet.

### 2.3 Que doit contenir une proposition de projet ?

Pour postuler, les candidat-e-s doivent remplir le formulaire (administratif) électronique sur [www.u-change.ch](http://www.u-change.ch) et remettre les documents suivants :

- Formulaire relatif au contenu entièrement rempli et signé
- Confirmation-s de participation de la/les haute-s école-s
- CV du/de la responsable de projet

---

<sup>3</sup> La liste des institutions de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) du 09.01.2014 sert ici de référence (contributions liées à des projets 2017-2020 : institutions reconnues comme pouvant déposer une demande).

Les activités décrites dans le formulaire relatif au contenu doivent prendre en compte l'ensemble des moyens destinés au projet, aussi bien ceux sollicités auprès de U Change que les prestations propres allouées par la haute école (voir figure 1).

Un aperçu des données demandées dans le formulaire administratif est disponible sur [www.u-change.ch](http://www.u-change.ch) (document « [Informations concernant le formulaire en ligne](#) »)

Les documents doivent être **remis en ligne et, une fois signés, envoyés par courrier postal**. Ils peuvent être rédigés en allemand, français, italien ou anglais.

## 2.4 Quels sont les délais ?

Dans le cadre de ce deuxième appel à projets, les propositions peuvent être soumises jusqu'au **28 février 2018** au plus tard.

Tous les projets financés doivent se terminer le **31.12.2020** au plus tard.

Appel à projets	Délai pour postuler	Décision	Début des projets
(1) Févr. 2017	31.07.2017	Sept. 2017	Oct. 2017 (Cat.A) Janv. 2018 (Cat.B)
<b>(2) Nov. 2017</b>	<b>28.02.2018</b>	<b>Avr. 2018</b>	<b>Juin 2018 (Cat.A&amp;B)</b>
(3) Mai 2018	31.08.2018	Oct. 2018	Déc. 2018 (Cat.A)
(4) Nov. 2018	28.02.2019	Avr. 2019	Juin 2019 (Cat.A)
(5) Mai 2019	31.08.2019	Oct. 2019	Déc. 2019 (Cat.A)
(6) Nov. 2019	29.02.2020	Avr. 2020	Juin 2020 (Cat.A)

Tableau 1: Appels à projets et délais.

## 2.5 Quels sont les montants mis à disposition par U Change ?

Le programme dispose globalement de CHF 1,5 million pour une durée de quatre ans, dont CHF 1,1 million est dédié au financement des projets. Des montants maximums sont fixés pour chaque catégorie de projets (voir chapitre 3).

## 2.6 À quelles fins peuvent être utilisés les moyens alloués ?

Les montants alloués par le programme peuvent servir à couvrir toutes sortes de dépenses liées au projet.

Les points suivants doivent cependant être pris en compte :

- Les partenaires externes aux hautes écoles doivent couvrir elles-mêmes et eux-mêmes leurs coûts et ne peuvent **pas** être financés par les fonds provenant du programme. Certains de

leurs frais (hébergement, déplacement, etc.) peuvent être couverts dans des proportions limitées.

- Les honoraires liés à une expertise non disponible au sein de la haute école et indispensable pour le projet peuvent **exceptionnellement** être pris en charge.
- L'**embauche de collaboratrices et collaborateurs** pour le projet s'effectue à travers les hautes écoles ou – s'il s'agit d'étudiant-e-s – par le biais d'une organisation étudiante, à condition que cette dernière ait le statut de personne morale. Le montant des salaires doit dans tous les cas être en adéquation avec le règlement de la haute école concernée.

## 2.7 Quel est le rôle des hautes écoles ?

Le financement des projets par le programme suppose dans tous les cas une **contribution de même valeur** de la part des hautes écoles concernées. Cela signifie que les hautes écoles doivent mettre à disposition des moyens égaux à ceux sollicités dans le cadre du programme. Le budget global des projets est ainsi doublé (voir figure 1).

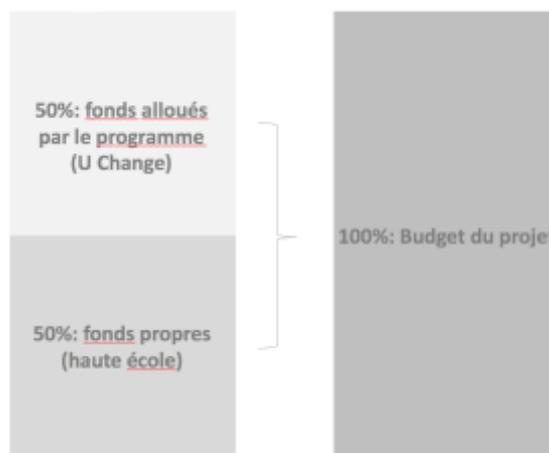


Figure 1: Composition des moyens à disposition pour le projet

Un-e représentant-e de la haute école en question ou de l'une de ses subdivisions doit confirmer au moyen d'une **lettre signée** que l'institution accepte de mettre à disposition du responsable de projet les moyens requis (prestations propres). Il doit s'agir d'une personne pouvant y avoir accès.

## 2.8 Qui décide des projets financés ?

Les propositions de projets présentées sont évaluées par le comité de direction de U Change. Les décisions de financement sont prises sur la base des **critères d'évaluation** décrits dans le troisième chapitre.

## 2.9 Comment faire part des avancements du projet ?

Le déroulement des projets soutenus doit être communiqué comme suit :

- **Rapports intermédiaires** (après chaque année civile, indépendamment de la date à laquelle le projet a débuté.)
- **Rapport final** (1 à 2 mois après la conclusion du projet)

Chaque rapport contient une partie faisant référence au **contenu** du projet et un **décompte financier**.

Les informations correspondantes, les dates précises et les formulaires nécessaires seront communiqués et mis à disposition environ deux mois avant les différents délais.

### 3 Les catégories de projets soutenus en détails

#### 3.1 Catégorie A: Projets étudiants en faveur du DD et de l'EDD

Les étudiant-e-s raisonnent de manière critique, font preuve de créativité et veulent faire bouger les choses. En réalisant leurs propres projets, ils et elles ont la possibilité d'élargir leurs compétences et d'accumuler de précieuses expériences allant au-delà du plan d'études. Au sein des hautes écoles, de nombreux groupes d'étudiant-e-s se sont formés pour agir en faveur du développement durable, dans les murs de l'école et en dehors. Il est important de soutenir les étudiant-e-s dans leurs activités et de les encourager, quelle que soit leur discipline, à se pencher sur la thématique du développement durable.

Le programme finance des **projets étudiants** qui élaborent et réalisent des idées en faveur du DD et de l'EDD en collaboration avec des représentant-e-s de différents domaines de spécialisation, des hautes écoles, de la société civile et du secteur privé ou public. Les groupes cibles de ces initiatives peuvent être de tous types, et ce, aussi bien au sein des hautes écoles qu'en dehors. Les idées de projets doivent constituer une innovation dans le contexte en question. Une démarche déjà existante peut par exemple être adaptée à un nouveau lieu ou réalisée sous une nouvelle forme.

À travers leur projet, les étudiant-e-s ont la possibilité d'élargir leurs compétences en matière de développement durable et d'exercer leur capacité à (i) comprendre, relier et analyser de manière critique des expertises provenant d'horizons divers ; (ii) apporter une contribution utile et concrète à la société ; (iii) nouer et entretenir des contacts avec de potentiels futurs employeurs et employeuses ou partenaires ; (iv) planifier et mettre en œuvre des projets et (v) faire preuve d'esprit d'entreprise.

##### A) Forme et contenu

Il n'y a pas de restriction concernant la forme des projets : projets d'utilité publique, nouveaux formats d'enseignement, modules complémentaires pour travaux de bachelor/master ou thèses de doctorat, projets d'entreprise, mise en œuvre de campagnes, création d'associations d'étudiants ; tout est possible.

##### B) Résultats attendus

Il est attendu des étudiant-e-s qu'au travers de leur projet, ils et elles contribuent au DD et élargissent leurs connaissances et capacités en matière de DD et/ou d'EDD. Ils et elles doivent en outre être en mesure d'évaluer leur projet de manière critique, de déceler l'impact potentiel de ce dernier et de faire état des compétences personnelles acquises, ainsi que des principales expériences accumulées.

##### C) Affiliation institutionnelle

L'affiliation institutionnelle est assurée par l'**implication d'un-e membre du personnel d'une haute école** dans le projet, en tant que co-candidat-e. Cette personne devrait faire partie de la **même institution** que le ou la responsable de projet et veille à ce que les moyens promis par l'école (prestations propres) soient bel et bien investis dans le projet. En dehors de cela, elle n'a pas de rôle prédéfini.

##### D) Durée du projet

La durée des projets de la catégorie A peut être **librement déterminée**. Toutefois, les projets doivent débuter au plus tard deux mois après la date de début indiquée sous le point 2.4 et se terminer le **31.12.2020** au plus tard.

### **E) Montants alloués et prestations propres**

Le programme finance les projets étudiants en faveur du DD et de l'EDD à hauteur de **CHF 10'000.-** maximum, et ce, **à condition** que la haute école concernée mette à disposition des moyens d'un montant égal ou supérieur (« prestations propres »). Ces prestations propres peuvent être constituées de « real money » et/ou (à 100%) de « virtual money ».<sup>4</sup>

### **F) Qui peut déposer un projet ?**

La catégorie A du programme s'adresse à tou-te-s les étudiant-e-s (de niveau bachelor, master ou doctorat) inscrit-e-s dans une haute école reconnue comme ayant droit aux subventions (cf. annexe). Les personnes suivant une formation continue sont exclues.

### **G) Critères d'évaluation**

Les décisions de financement de projets se fondent sur les critères suivants :

- Impact : contribution au DD et pertinence (par rapport au contexte choisi)
- Innovation : originalité et caractère innovant de l'approche (dans le contexte choisi)
- Collaboration : échanges et coopération avec des représentant-e-s de différents domaines de spécialisation, des hautes écoles, de la société civile, du secteur privé et/ou public
- Efficacité : rapport entre les ressources nécessaires et les résultats attendus
- Développement de compétences : élargissement des compétences thématiques et méthodologiques en matière de DD

### **H) Projets consécutifs**

Un projet consécutif peut être envisagé dès le début du projet de base et peut faire l'objet d'un financement s'il constitue un développement pertinent du projet précédent. La proposition d'une telle continuation doit résulter d'une réflexion critique.

Un projet consécutif permet notamment qu'une initiative ayant un potentiel à plus long terme puisse être réorganisée et/ou réattribuée suite à des changements au sein de l'équipe de projet (fin des études, semestre d'échange à l'étranger, etc.).

## **3.2 Catégorie B : Plateformes de soutien pour les projets étudiants en faveur du DD**

Il existe au sein des étudiant-e-s une forte demande de soutien concernant les projets orientés vers le développement durable. Des interlocutrices et interlocuteurs pouvant répondre à des questions spécifiques, conseiller les étudiant-e-s, donner des informations ciblées et transmettre un savoir-faire concernant la planification, la gestion et l'évaluation de projets font défaut dans la plupart des hautes écoles suisses et sont largement souhaités. Le programme vise à combler cette lacune en encourageant les hautes écoles à créer les structures correspondantes.

Le programme finance la **création ou le développement de plateformes de soutien pour les projets étudiants en faveur du DD et de l'EDD**. Il est attendu de ces dernières qu'elles sensibilisent les étudiant-e-s au thème du DD et de l'EDD et qu'elles les accompagnent de la phase du développement des idées à celles de la réalisation et de l'évaluation du projet, au moyen de

---

<sup>4</sup> Les montants versés sont considérés comme « real money », alors que « virtual money » désigne la valeur estimée de l'utilisation de l'infrastructure déjà existante et du temps de travail des personnes participant au projet, mais ne touchant pas de rémunération provenant de celui-ci.

coaching et de mentoring. Ces plateformes doivent compléter les offres existantes de manière pertinente. Leur rôle est notamment d'identifier des cours de gestion de projet appropriés, de faciliter (par ex. financièrement) l'accès à ces derniers et, si nécessaire, de proposer des offres complémentaires. L'organisation de workshops créatifs, le développement de réseaux de contacts, la transmission d'informations au sujet de la promotion de startups ou la mise à disposition d'espaces stimulant les échanges sont également des activités envisageables.

Les informations et services proposés doivent être **accessibles en ligne**. L'objectif est d'ancrer institutionnellement et à long terme les plateformes de soutien au sein des hautes écoles, éventuellement avec d'autres partenaires. Les services proposés peuvent être élargis à plusieurs lieux et hautes écoles.

Exemples de plateformes déjà existantes :

- [www.unibas.ch/boost](http://www.unibas.ch/boost)
- [sinc.usi.ch](http://sinc.usi.ch)
- [www.startup.uzh.ch/de/Startup/SNS-Ventures.html](http://www.startup.uzh.ch/de/Startup/SNS-Ventures.html)
- [www.oikos-international.org/stgallen](http://www.oikos-international.org/stgallen)
- [www.bene-unibe.ch](http://www.bene-unibe.ch)
- [student.unifr.ch/neuf](http://student.unifr.ch/neuf)

#### **A) Forme et contenu**

Il n'y a pas d'exigence particulière concernant la forme des projets. Pour le contenu, différentes thématiques sont possibles.

#### **B) Résultats attendus**

Il est attendu des créatrices et créateurs des plateformes de soutien qu'ils aient mis au point et testé une gamme optimale de services destinés à soutenir les projets étudiants visant un DD et qu'ils aient organisé le maintien de la plateforme après 2020. Ils doivent en outre être en mesure d'évaluer leur projet de manière critique, de déceler le potentiel de la plateforme et de faire état des compétences personnelles acquises, ainsi que des principales expériences accumulées.

#### **C) Affiliation institutionnelle**

Dans le cas des plateformes de soutien développées par des étudiant-e-s, l'affiliation institutionnelle est assurée par l'implication d'un-e membre du personnel d'une haute école dans le projet, en tant que **co-candidat-e**. Cette personne devrait faire partie de la **même institution** que le ou la responsable de projet

#### **D) Durée du projet**

Les projets devraient si possible s'étendre sur environ 2 ans et demi, débuter en juin 2018 et doivent se terminer le **31.12.2020** au plus tard.

#### **E) Montants alloués et fonds propres**

Un maximum de **CHF 75'000.-** peut être alloué par projet. Un projet conjoint entre **plusieurs types de hautes écoles** (EPF, hautes écoles pédagogiques, hautes écoles spécialisées ou universités) peut être financé à hauteur de **CHF 150'000.-** maximum. Le financement se fait **à condition** que la haute école concernée mette à disposition des moyens d'un **montant égal ou supérieur** (« prestations propres »), dont **au moins 50% sous forme de « real money »** et maximum 50%

sous forme de « virtual money ».<sup>5</sup>

#### **F) Qui peut déposer un projet ?**

Le programme s'adresse à tou-te-s les étudiant-e-s (de niveau bachelor, master ou doctorat) inscrit-e-s dans une haute école reconnue comme ayant droit aux subventions (cf. annexe). Les personnes suivant une formation continue sont exclues. La catégorie B s'adresse également à tous les membres des hautes écoles reconnues comme ayant droit aux subventions.

#### **G) Critères d'évaluation**

Les décisions de financement de projets se fondent sur les critères suivants :

- Impact : contribution au DD et pertinence (par rapport au contexte choisi)
- Innovation : originalité et caractère innovant de l'approche (dans le contexte choisi : par ex. nouveau lieu, nouvelle forme, nouvelle haute école, nouveau partenaire)
- Vision à long terme : ancrage institutionnel et capacité à durer
- Collaboration : échanges et coopération avec des représentant-e-s de différents domaines de spécialisation, des hautes écoles, de la société civile, du secteur privé et/ou public
- Efficacité : rapport entre les ressources nécessaires et les résultats attendus
- Développement de compétences : élargissement des compétences et des expériences en lieu avec le soutien de projets étudiants

---

<sup>5</sup> Les montants versés sont considérés comme « real money », alors que « virtual money » désigne la valeur estimée de l'utilisation de l'infrastructure déjà existante et du temps de travail des personnes participant au projet, mais ne touchant pas de rémunération provenant de celui-ci.

## Annexe

### A1) Institutions reconnues comme ayant droit aux subventions personnes de contact

<i>Institution</i>	<i>Personne de contact</i>	<i>E-mail</i>
Université de Bâle	Denise Bienz	denise.bienz@unibas.ch
Université de Berne	Silvia Schroer	silvia.schroer@rektorat.unibe.ch
Université de Fribourg	Olivier Graefe	olivier.graefe@unifr.ch
Université de Genève	Joerg Balsiger	joerg.balsiger@unige.ch
Université de Lausanne	Benoît Frund	benoit.frund@unil.ch
Université de Lucerne	Wolfgang Schatz	wolfgang.schatz@unilu.ch
Université de Neuchâtel	Roxane Kohler	Roxane.kohler@unine.ch
Université de St-Gall	Thomas Dyllick	thomas.dyllick@unisg.ch
Università della Svizzera Italiana	Benedetto Lepori	benedetto.lepori@usi.ch
Université de Zurich	Lorenz Hilty	hilty@ifi.uzh.ch
Ecole polytechnique fédérale de Lausanne	Philippe Vollichard Aurore Nembrini	philippe.vollichard@epfl.ch, aurore.nembrini@epfl.ch
Ecole polytechnique fédérale de Zurich	Christine Bratrich	christine.bratrich@sl.ethz.ch
Berner Fachhochschule	Magdalena Schindler Stokar	magdalena.schindler@bfh.ch
Fachhochschule Nordwestschweiz	Anja Huovinen	anja.huovinen@fhnw.ch
Fachhochschule Ostschweiz	Ivan Nikitin	ivan.nikitin@htwchur.ch
Fachhochschule Zentralschweiz	Beatrice Windlin	beatrice.windlin@hslu.ch
Haute école spécialisée de Suisse occidentale	Yves Leuzinger	yves.leuzinger@hesge.ch
Scuola universitaria professionale della Svizzera italiana	Luca Reggiani	luca.reggiani@supsi.ch
Zürcher Fachhochschule	Alessandro Maranta	alessandro.maranta@zhaw.ch
Pädagogische Hochschule Zürich	Stefan Baumann	stefan.baumann@phzh.ch
Pädagogische Hochschule FHNW	Christine Künzli	christine.kuenzli@fhnw.ch
Pädagogische Hochschule Bern	Jacqueline Kühne-Burri	jacqueline.kuehne@phbern.ch
Haute école pédagogique BEJUNE	Gilles Blandenier	gilles.blandenier@hep-bejune.ch
Haute école pédagogique Fribourg	Pascale Marro	pascale.marro@edufr.ch
Pädagogische Hochschule Graubünden	Miriam Lutz	miriam.lutz@phgr.ch
Pädagogische Hochschule Luzern	Markus Wilhelm	markus.wilhelm@phlu.ch

Pädagogische Hochschule Schaffhausen	Jasmina Hugi	jasmina.hugi@phsh.ch
Pädagogische Hochschule Schwyz	Jürgen Kühnis	juergen.kuehnis@phsz.ch
Pädagogische Hochschule St. Gallen	Stefanie Graf	stefanie.graf@phsg.ch
Pädagogische Hochschule Thurgau	Pascal Luder	pascal.luder@phtg.ch
Haute école pédagogique du canton de Vaud	Philippe Hertig	philippe.hertig@hepl.ch
Haute école pédagogique du Valais	Andrea Boltshauser	andrea.boltshauser@phvs.ch
Pädagogische Hochschule Zug	Samantha Lottenbach	samantha.lottenbach@phzg.ch
Interkantonale Hochschule für Heilpädagogik	<i>(pas de personne de contact pour le moment)</i>	
DFA SUPSI	Luca Reggiani	luca.reggiani@supsi.ch
Institut Universitaire de Formation des Enseignants, UniGe	Jörg Balsiger	joerg.balsiger@unige.ch
<hr/>		
Eidgenössisches Hochschulinstitut für Berufsbildung (EHB)	Martin Vonlanthen	martin.vonlanthen@ehb-schweiz.ch
Graduate Institute of International and Development Studies, Genève (IHEID)	Laurence Algarra	laurence.algarra@graduateinstitute.ch
Universitäre Fernstudien Schweiz (Fernuni Schweiz)	Damien Carron	damien.carron@fernuni.ch
<hr/>		

## **A2) Comité de direction**

Christian Pohl	ETH Zürich (président)
Benoît Frund	Université de Lausanne
<i>Place vacante</i>	<i>Université à déterminer</i>
Yves Leuzinger	Haute Ecole spécialisée de Suisse occidentale
Alessandro Maranta	Zürcher Fachhochschule
Magdalena Schindler	Berner Fachhochschule
Stefan Baumann	Pädagogische Hochschule Zürich
Pascale Marro	Haute Ecole pédagogique Fribourg
<i>Place vacante</i>	<i>Représentant-e des étudiants (hautes écoles spécialisées)</i>
Lukas Blaser	Représentant des étudiants (hautes écoles pédagogiques)
<i>Place vacante</i>	<i>Représentant des étudiants (universités / EPF)</i>